

Hébergement

Les différentes structures d'hébergement pour personnes migrantes

On distingue différents types d'hébergement à l'AMIG :

Les personnes qui arrivent dans le canton de Genève (primo-arrivants) sont principalement logées dans :

- Les centres d'hébergement collectif (CHC)
- Les abris de protection civile (PCI)

Ces centres d'hébergement collectif ou abris PC sont gérés par des équipes composées d'assistants sociaux en intervention collective et d'intendants sociaux de proximité.

Ces derniers interviennent au sein des lieux de vie afin d'organiser la vie collective mais également dans le quartier au travers de projets menés avec les bénéficiaires, les bénévoles, les associations et les partenaires des communes.

Les logements individuels

Les personnes qui ont acquis une certaine autonomie peuvent être logées dans des appartements individuels.

Pour les logements dits «individuels», les baux sont signés par l'HG. Il y a une équipe d'intendants sociaux de proximité (ISP) qui fait le lien entre les sous-locataires et les régies en ce qui concerne les travaux ou réparations à effectuer. Une ligne téléphonique est à disposition des bénéficiaires, il s'agit du 022 420 55 30, de 08h00 à 10h00 du lundi au vendredi.

Les logements chez des familles d'accueil - Projet OSAR

L'Hospice général a signé une convention avec l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) visant à héberger des personnes migrantes dans des familles d'accueil. Ce projet contribue à répondre au problème de manque de logements disponibles pour les personnes migrantes et permet de soulager les structures d'accueil existantes. Il permet en outre de favoriser l'intégration des bénéficiaires de l'AMIG par un contact durable avec des habitants genevois.

<https://www.donshg.ch/type-de-dons/hebergement>

Logements chez des particuliers avec ou sans accompagnement à l'intégration

- Logement privé, le bail est signé par le bénéficiaire (**location**)
- Logement privé, le bail est signé par plusieurs bénéficiaires (**colocation**)
- Logement chez des particuliers, mise à disposition d'une chambre ou d'un logement individuel chez un particulier, le bail est signé par le bénéficiaire (**sous-location**) **avec ou sans accompagnement à l'intégration**
- Familles d'accueil (Projet OSAR-HG) le bail est signé par le bénéficiaire et il profite d'un **accompagnement à l'intégration**